FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD public autonome et EEPA PHV « Nostra Casa »
Route de Noell
66260 Saint-Laurent-de-Cerdans

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

2.8 HC – 3 CN

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

Etablissement situé dans le territoire isolé du Haut-Vallespir (altitude 700m) à une distance de 58 km de Perpignan et 28 km de Céret. Proche de la frontière espagnole, la commune comptait 1 040 habitants selon le recensement INSEE de 2021.

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes et handicapées vieillissantes

Services autorisés et nombre de lits/places

89 lits d'hébergement permanent d'EHPAD dont 14 places de PASA
10 places pour personnes handicapées vieillissantes (EEPA PHV)

Statut de l'établissement :

☒ Autonome **☐ Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

A compter du 15 janvier 2024, Mme Fabienne GUICHARD - 04 68 39 50 56

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

M. Louis Caseilles, maire, président du conseil d'administration

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

NC

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

Ancien hospice transformé en maison de retraite, l'établissement a été reclassé en EHPAD fin 2002. Sa capacité d'accueil est de 89 lits d'hébergement permanent et 14 places de PASA. L'EHPAD est habilité à l'aide sociale départementale pour la totalité des lits ; le prix de journée « hébergement » se situe en-deçà de la moyenne départementale.

Un EEPA PHV de 10 places est également adossé à l'EHPAD (autorisation renouvelée fin 2020 pour 5 ans). Cet établissement expérimental est destiné à des personnes handicapées de plus de 60 ans, présentant des troubles mentaux ou psychiques et qui y sont orientées par la MDPH.

L'EHPAD « Nostra Casa » favorise traditionnellement l'accueil de personnes âgées relevant de la géronto-psychiatrie. L'établissement gère en régie les services hôteliers (cuisine, entretien des locaux, blanchisserie pour les tenues du personnel et des résidents).,

L'EHPAD et le PHV sont les premiers employeurs de la commune.

Le bâtiment a été profondément restructuré de 2009 à 2014, pour un coût de 5,8 M€. L'établissement assume aujourd'hui les conséquences de ce programme de travaux et la situation financière de l'EHPAD doit être suivie avec attention.

Un contrôle de la chambre régionale des comptes est intervenu en 2019 ; une mission d'inspection a été diligentée en 2021, aboutissant à la mise en place d'une administration provisoire pendant 1 an. Une direction par intérim a été mise en place en suivant.

Des démarches de restructuration et de transformation de l'offre sont en cours dans le respect des orientations nationale et régionale en lien avec les autorités de tarification.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Mme Marie-Laure CHAFFAUT, Responsable cellule Personnes Agées, Délégation Départementale de l'ARS des Pyrénées-Orientales – 04 68 81 78 09

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

M. Rémi CROS, Adjoint au Directeur, Responsable du Pôle Animation de la Transformation de l'Offre - 04 68 81 78 09

- **Outils de la loi du 02/01/2002 mis en œuvre :** NC
- **Evaluation de la qualité des ESMS :** programmée en 2025

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

Expérience dans la gestion d'un ES ou ESMS souhaitée

Connaissances particulières requises / prévues :

- Gestion financières des ESMS (M22, PPI, EPRD…) et maitrise de la comptabilité publique ;
- Gestion des ressources humaines
- Connaissance du fonctionnement des structures sociales et médico-sociales;
- Maîtrise des filières gérontologiques (fonctionnement, rôle, animation…) ;
- Aptitude avérée au dialogue social (partenaires sociaux, familles, autorité de tarification, conseil d'administration) et l'accompagnement managérial ;

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Conduite du changement ;
- Transparence et rigueur de gestion ;
- Compétence en gestion de projet ;
- Connaissance des problématiques liées au public accueilli ;
- Capacité à développer et à entretenir les partenariats ;
- Maitrise des procédés d'évaluation des activités et de la qualité des prestations d'un EHPAD ;
- Sens de l'organisation ;
- Capacité d'analyse ;
- Aisance relationnelle ;
- Capacité de décision.

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Principaux projets à conduire :

- Conduite et mise en œuvre du projet de transformation de l'offre ;

- Gestion et animation des ressources humaines et accompagnement managérial ;

- Gestion budgétaire, financière et comptable de la structure ;

- Finalisation du CPOM ;

- Mise en place et suivi du plan d'actions suite à la mission d'inspection de 2021 (gouvernance, fonction supports, qualité de la prise en charge) ;

- Mise en œuvre et suivi des préconisations de la chambre régionale des comptes (publié en 2019)

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

L'ARS Occitanie a publié le 31 octobre 2023 son nouveau projet régional de santé pour la période 2023-2028. Le PRS se compose du Cadre d'Orientation Stratégique, du Schéma Régional de Santé et du Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis. Les besoins de santé des habitants des 13 départements de la région n'étant pas identiques, le choix a été fait d'innover en prolongeant le Schéma Régional de Santé par 13 schémas territoriaux de santé co-écrits et concertés avec les acteurs du territoire à l'échelle de chaque département. Parmi les objectifs opérationnels du schéma territorial des Pyrénées-Orientales, figurent notamment la poursuite des politiques d'aide aux aidants, le développement de l'offre d'accueil de jour, la poursuite de la transformation et de l'adaptation de l'offre médico-sociale en développant des alternatives à l'entrée en établissement.

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

Offre d'accueil diversifiée : HP, PASA, PHV. Projet d'accueil de jour itinérant à l'étude

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

En cours de réactualisation

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

CPOM à négocier

Appartenance à une direction commune : NON

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

GCSMS Germanor Del Vallespir : GCMS de moyens, prestations de blanchisserie
Nombre de membres : 3 EHPAD publics autonomes, 2 SSIAD, 1 USLD

Autre forme de coopération (à préciser) :

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable (EHPAD seulement)

CHARGES	ERRD 2021	ERRD 2022
Groupe I	657 719.56	593 779.42
Groupe II	3 733 275.69	3 920 592.56
Groupe III	521 990.99	552 147.11
Total	4 910 986.24	5 066 519.09

RECETTES	ERRD 2021	ERRD 2022
Groupe I	4 491 820.30	4 056 728.25
Groupe II	443 868.02	456 628.88
Groupe III	139 499.39	252 201.50
Total	5 075 187.41	4 765 588.63

(Montant par titre en M€)

Pour l'EHPAD (2022) :

- Montant du budget hébergement : 2 339 586.50 €
- Montant du budget dépendance : 481 433.06 €
- Montant du budget soins : 1 944 569.07 €

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable 2022 : - 300 930.46 €

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) : NC

- **Plan de financement de l'exercice « N »**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
NC	NC

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
NC	NC	NC	NC

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute 2021 et 2022 : 8.92% et -4.99%

Taux de CAF 2021 et 2022 : 8.49% et -2%

Trésorerie en jours d'exploitation 2021 et 2022 : 30.62 et 9.41

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années:

EHPAD inscrit dans la programmation pluriannuelle PAI

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source ERRD 2022)

Direction- administration : 4.90

Cuisine – services généraux : 15.50

Animation : 1

ASH : 19

AS – AMP – AES : 29

IDE : 7

Ergothérapeute : 0.80

Médecin coordonnateur : 0.50

T**OTAL : 77.7**

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*

Difficultés recrutement personnel qualifié

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme (2022) : 21%

Taux de turn-over : NC

Nombre moyen de jours de formation par agent : NC

V – 2) Activité

Taux d'occupation en 2022 : 81%

Derniers GMP/PMP validés : 745/195

Convergence tarifaire en cours :

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Trois EHPAD sont implantés sur le territoire du Haut-Vallespir : celui de Saint-Laurent-de-Cerdans, celui d'Arles-sur-Tech et celui de Prats-de-Mollo-la-Preste. Leur situation géographique, dans une même vallée, éloignée de Perpignan, les a conduits à développer des mutualisations dans le cadre d'un GCSMS localisé au sein de l'EHPAD d'Arles-sur-Tech qui assure des prestations de blanchisserie (linge plat). L'établissement est situé à 22 minutes d'Arles-sur-Tech et à 29 minutes de Prats-de-Mollo-la-Preste.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

EHPAD accueillant traditionnellement des personnes âgées relevant de la géronto-psychiatrie

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :
- Environnement exceptionnel dans un cadre de verdure,
- Offre d'accueil diversifiée : HP, PASA, PHV et projet de créations de places d'AJ itinérant

Points faibles :
- L'éloignement géographique
- Climat social et taux d'absentéisme
- Difficulté de recrutement de personnel qualifié
- Situation financière
- Architecture du bâtiment
- Taux d'occupation

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

administration@ehpad-nostracasa.fr - 04 68 39 50 56

Le directeur général de l'ARS